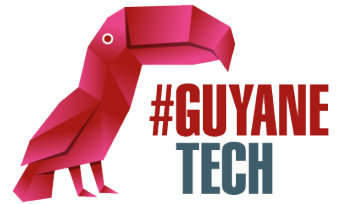


Propositions de l'association Guyane Tech



Pour le secteur du numérique – Le 30 mars 2017

L'association Guyane Tech pense que le territoire guyanais, qui cohabite avec les technologies les plus pointues du spatial, devrait axer son développement vers les nouvelles technologies du numérique.

« *Lagwiyann dékolé ou comment faire enfin du numérique une opportunité de développement pour la Guyane.* »

Mais pour ce faire, certaines questions doivent être posées et résolues rapidement :

La Continuité territoriale numérique

Dans le quotidien des guyanais, de nombreux services en ligne ne sont pas accessibles : offre de téléchargement légale, services de streaming, services pour les professionnels. Il faut trouver des solutions pour homogénéiser le statut des DOM et de l'hexagone dans le cyberspace.

- » **Arrêter de considérer la Guyane comme un pays étranger du point de vue de l'accès aux services en ligne**, afin de bénéficier des mêmes droits d'accès aux plateformes que dans l'hexagone. Il est par exemple impossible de créer un compte *Spotify* depuis la Guyane, *YouTube* ne considère pas la Guyane comme faisant partie de la France et bloque des contenus, le catalogue *Netflix* est en espagnol car on considère nos plages d'adresses IP comme appartenant à la grande zone Amérique latine. Cette liste est loin d'être exhaustive et touche aussi des services dédiés aux entreprises (*Stripe* pour le paiement en ligne par exemple). Ces limitations freinent l'adoption à l'offre de téléchargement légal, bloquent l'accès aux contenus et entravent le développement de services innovants pour les startups de Guyane.
- » **Débloquer l'accès au Google Play Store**. En 2017, une grande partie de la plate-forme d'applications de l'écosystème Google n'est pas accessible depuis la Guyane, alors que les smartphones Android représentent plus de 70% des usages. En effet, toutes les applications payantes ou nécessitant un abonnement ou un achat in-app ne sont pas visibles pour les utilisateurs Android guyanais. Ce qui nous prive de l'accès à des contenus culturels, pédagogiques et empêche le développement de services mobiles payants pour les entreprises installées en Guyane.

Formation

Pour construire un tissu économique qui peut s'appuyer sur une expertise dans le domaine du numérique, il faut tout d'abord former les étudiants aux différents métiers de l'ingénierie ou de la création digitale.

- » **Créer des formations de Bac +3 à Bac +5 dans les métiers de l'informatique** : programmation, création graphique 2D/3D, référencement SEO, marketing digital, analyse de données, *community management*, ... Il serait opportun de créer une école d'ingénieurs et des arts numériques en Guyane.
- » **Mettre en place des outils web et mobile pour faciliter l'embauche des jeunes en fin de formation** : Créer un annuaire des étudiants qui ont démarré leurs études en Guyane, en incluant ceux qui poursuivent leurs études hors du département, pour faciliter leur embauche en fin de formation par des entreprises locales et agir ainsi contre la fuite des cerveaux.
- » **Faciliter la mise en place de dispositifs existants tels qu' « Erasmus jeune entrepreneur »** qui sont en pratique aujourd'hui impossibles à mettre en œuvre en Guyane.
- » **Mettre en place une réelle politique de structuration de la filière du numérique éducatif.**

Accès aux financements

L'économie numérique et les start-up s'appuient sur des financements particuliers, qui sont absents du paysage économique de la Guyane et de l'Outre-mer.

- » **Améliorer l'attractivité pour les fonds d'investissement** spécialisés dans l'innovation digitale, qu'ils soient originaires de l'hexagone ou de l'étranger. Nos entrepreneurs se voient trop souvent fermer la porte des négociations avec ces organismes quand ils prononcent le mot « Guyane ».
- » **Flécher des programmes d'investissement pour l'innovation digitale en outre-mer** afin de faire émerger de nouvelles startups. Par exemple via des appels à projets portés par le Ministère de l'Outre-Mer ou via des dispositifs spécifiques de la BPI.

Stimuler l'entrepreneuriat

- » **Augmenter les plafonds d'exonération des charges sur les salaires au-delà de 1,3 fois le SMIC** afin de relancer l'embauche de profils porteurs d'expertise technique.

- » **Stimuler l'embauche de personnes qualifiées via la création d'un « welcome pack »**, par exemple sous la forme de prime pour les personnes déjà sur place et de prise en charge des billets d'avion et d'une aide à l'installation pour les recrues résidant hors du département.
- » **Faciliter l'export des projets innovants développés en Guyane vers l'hexagone et l'international**, via des mesures concrètes d'allègement des coûts liés à l'éloignement. Par exemple en intervenant à l'aide de subventions directes sur les frais de mission vers les autres DOM et vers l'hexagone, et en élargissant la convention existante Ministère de l'Outre-Mer / Business France et les assurances export COFACE pour y inclure l'hexagone comme territoire de prospection à part entière.

Liste mise à jour le 30 mars 2017, à partir de revendications remontées dès le mois d'août 2015 auprès du gouvernement via le Ministre de l'Economie en déplacement en Guyane.

Qui sommes nous ?

Guyane Tech est une association qui a pour objet de fédérer les acteurs économiques des secteurs de l'innovation digitale et des nouvelles technologies de l'information et de la communication implantés sur le territoire guyanais.

Président : Vincent REBOUL

Email : contact@guyanetech.fr

Twitter : www.twitter.com/guyanetech

Facebook : www.facebook.com/Guyane-Tech-281531588967789